

ABONNEMENTS
Belgique 25 francs.
Étranger (port en sus). 28 francs.
L'année parue mise en
carton 50 francs.

ADMINISTRATION
Boulevard du Hainaut, 139
Bruxelles

L'ÉMULATION

PUBLICATION MENSUELLE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE

D'ARCHITECTURE

DE BELGIQUE

ANNONCES & RÉCLAMES
A FORFAIT
S'adresser à M. Ch. CLAESSEN, éditeur
Rue du Jardin Botanique, 26
LIÈGE

DIRECTION
Rue des Quatre-Bras, 5
Bruxelles

— DÉPOSÉ — BUREAUX : BOULEVARD DU HAINAUT, 139, BRUXELLES — DÉPOSÉ —

— 91 —

SOMMAIRE

Les concours publics en Belgique et à l'étranger. E. T. A.
A propos de l'Exposition nationale d'Architecture.
ALPHONSE WAUTERS. (Suite, voir n° 8, col. 82.) — Société
Centrale d'Architecture : Assemblée générale du
8 août 1884. — Jurisprudence. — Bibliographie.
Nécrologie. — Concours. — Faits divers.

LES CONCOURS PUBLICS EN BELGIQUE ET À L'ÉTRANGER.

La revue allemande *Ueber Land und Meer* a publié sur le concours ouvert à Berlin pour l'érection d'un nouveau Parlement un article dont voici la traduction :

Le concours ouvert par le gouvernement allemand pour la construction d'un édifice destiné au Parlement a été jugé le 24 juin. Le jury a déposé son rapport plus tôt qu'on ne croyait ; son travail cependant n'était pas facile à faire, car cent quatre-vingt-neuf architectes ont répondu à l'appel, et parmi eux beaucoup d'artistes des plus réputés de l'Allemagne.

Le premier prix est échu en partage à MM. PAUL WALLOT, de Francfort-s/Mein, et FRÉDÉRIC THIERSCH, de Munich, tous deux jeunes encore et peu connus en dehors de leur pays. C'est le projet du premier qui sera exécuté, avec quelques modifications, et après l'adoption définitive par la commission parlementaire.

Trois seconds prix ont été décernés à :

MM. Cemer et Wolffenstein,
Kaiser et Grossheim, et
Henri Seeling, tous cinq de Berlin,

et cinq troisièmes prix à :

MM. Busse et Schwechten, de Berlin,
Ende et Bockmann, de Berlin,
Giese et Weidner, de Dresde,
Schupmann, de Berlin, et
Stier, de Hanovre.

Le lauréat du premier concours qui a eu lieu il y a quelque temps, M. Louis Bohnstedt, n'a remporté aucun prix ; il n'a pas même eu la chance de se voir allouer une des dix primes de 2,000 marks que le jury a accordées aux artistes suivants, dont les projets très remarquables seront conservés par la commission du concours :

MM. Otto Wagner, de Vienne,
Eisenlohr et Weigle, de Stuttgart,
Bluntschli, de Zurich,
Hallier et Fitscher, de Hambourg,
Ferstel, de Vienne,
Stammann et Zinnow, de Hambourg,
Gorgelewsky, de Berlin,
Schmieden et Speer, de Berlin,
Hoszfeld et Hinkeddeyn, de Berlin, et
Buhlmann, de Munich.

Il ne paraît pas que le rapport du jury ait été accueilli très favorablement par les architectes en général et par la presse. On trouve d'abord, que le projet de M. Wallot, qui va être exécuté, n'a pas le caractère monumental de celui de M. Thiersch. Ce dernier, quoique ayant surtout une valeur au point de vue académique, dépasse cependant de beaucoup le premier par son originalité et sa science d'arrangement. Au centre du projet s'élève une coupole rappelant un peu celles de Saint-Pierre de Rome et de Saint-Paul de Londres, et qui paraît être beaucoup plus à l'échelle de l'immense place Royale (sur laquelle doit être élevé le monument), que le couronnement carré et maigre qui surmonte le projet de M. Wallot. Tandis que la coupole du premier se trouve au-dessus d'un grand vestibule, celle du second est placée sur la salle des séances dont elle est cependant séparée par un vitrage. Cette construction, percée de quatre ouvertures colossales, doit servir à distribuer la lumière à la salle des séances et elle a fourni à son auteur une idée qui ne manque pas d'originalité. M. Wallot, dans sa notice explicative, dit que la lumière jaillissant des quatre ouvertures

— 92 —

apprendra aux Berlinoïis l'activité et le sentiment du devoir des législateurs de l'empire.

En somme, M. Wallot ne semble pas avoir donné à ses façades le caractère voulu, et parmi les deuxièmes et troisièmes primes il se trouve plusieurs façades ayant plus de valeur, notamment celle de MM. Kaiser et Grossheim.

L'exposition a produit une bonne impression et elle a confirmé le fait, que depuis quelques années l'architecture a fait un grand pas en Allemagne. Quatre projets étaient traités en style gothique, deux en renaissance allemande et le reste en renaissance italienne.

M. Wallot, un des deux premiers lauréats, est né à Offenheim. Il a fait ses premières études à Darmstadt, est allé ensuite à Hanovre, puis à Berlin, et après un voyage en Italie et en Angleterre, s'est établi à Francfort, où il a élevé plusieurs constructions privées remarquables. Enfin, il a obtenu la première prime au concours du cimetière central de Dresde et la troisième, au concours du pont Saint-Étienne de Vienne.

M. Thiersch, qui a également obtenu la première prime, est à peine âgé de 30 ans, est né à Marburg, en Hesse. Élève de l'académie de Stuttgart, il compléta ses études dans l'atelier de M. Mylius et Bluntschli, les architectes bien connus de Francfort, voyagea pendant deux ans en Italie et en Grèce et, à son retour, fut nommé professeur d'architecture à l'École technique supérieure de Munich. Lors du concours ouvert à Francfort pour la construction de la gare centrale, son projet très remarqué fut acheté par la Commission, et récemment encore, en collaboration avec deux ingénieurs, il a eu la première prime au concours du pont du Rhin, à Mayence. Ce pont est actuellement en voie d'exécution.

L'article de la revue allemande nous a paru intéressant, non seulement à cause du fait principal qu'il relate, mais encore parce que nous y trouvons un encouragement précieux pour des idées que *l'Émulation*, à maintes reprises, a défendues.

Depuis longtemps déjà, nous avons demandé et entendu réclamer par la grande majorité des architectes la mise au concours des édifices que les administrations publiques et le gouvernement ont à faire exécuter.

Quand nous disons concours, nous entendons appel fait à tous, mais loyalement, sans arrière-pensée et non pas pour donner un semblant de satisfaction à l'opinion publique et avec l'idée bien arrêtée de ne tenir aucun compte du résultat quel qu'il puisse être. Nous ne songeons nullement à ces farces que les administrations s'ingénient de temps en temps à jouer aux architectes ; le concours de Schaarbeek est un des derniers et non le moins bon spécimen du genre ; celui que l'administration des hospices de Liège a ouvert, il y a quelques mois, promet également de l'amusement à tous ceux qui ont eu le flair de n'y point prendre part ; enfin, la Société d'Harmonie de Verviers, tentée probablement par les deux exemples que nous venons de citer, met au concours les plans pour la reconstruction de son local. Elle demande les plans du rez-de-chaussée, étages et caves, toutes les façades, deux coupes à l'échelle de 0.02 par mètre ; les détails demi-grandeur de toutes les moulures et ornements, tant extérieurs qu'intérieurs, et enfin un devis détaillé en vue de l'adjudication.

La construction occupera une surface de 1300 mètres et le devis pourra atteindre le chiffre de 350,000 francs. Enfin, une prime de 2,500 francs sera accordée au projet déclaré le meilleur par un jury à nommer par la Société, et une somme de 500 francs pourra être allouée au projet classé second. En échange de la prime de 2,500 francs, l'auteur du projet primé devra fournir les épreuves nécessaires à l'exécution des travaux sans nouvelle indemnité.

En lisant ce programme, dont *l'Émulation* a, d'ailleurs, déjà parlé et qu'elle a caractérisé très justement, on ne peut s'empêcher tout d'abord de sourire en songeant à qui l'Harmonie de Verviers, qui compte probablement dans son sein des personnes intelligentes, a confié l'élaboration d'un travail aussi délicat que celui dont nous nous occupons. Toutefois, la bonne humeur ne résiste pas à une lecture attentive de ce document,

— 93 —

et la façon inouïe dont y sont traités les architectes est bien faite pour froisser tous ceux qui ont souci de notre dignité professionnelle. Voilà une construction d'une certaine importance, elle coûtera au moins 350,000 francs, et l'on peut supposer que l'architecte capable de mener à bonne fin une œuvre pareille ne sera pas certainement le premier venu. Les difficultés de tous genres qu'il aura à vaincre, les soins artistiques à donner à une construction telle qu'un cercle, exigeront un talent réel et une expérience consommée.

Pour le payer de tout cela que lui offre-t-on ? 2,500 francs, moins des trois quarts pour cent de la dépense. Nous ne parlons ici que de la question d'argent, car nous pensons bien que l'auteur du programme est quelque marchand ; lui dire qu'un artiste n'acceptera jamais le jury proposé ni tant d'autres choses plus ridicules encore, serait peine perdue.

Les auteurs d'inepties pareilles à celles du programme de Verviers ne devraient pas être pris au sérieux et nous espérons qu'ils ne le seront pas, mais le mal qu'ils font ne peut être réparé ; il est bien certain, en effet, que pas un architecte de quelque talent ne se présentera à une lutte semblable. Le résultat ne peut donc être que négatif, et malheureusement c'est de ce résultat qu'on s'autorisera pour dire plus tard que les concours n'ont jamais rien produit de bon.

Le public, incapable d'apprécier, ne voit que le jugement du jury ; pour lui, pas de premier prix signifie mauvais concours. Il ne s'inquiète pas du dessous des cartes, et ne se demande pas si le jury avant de commencer son examen savait parfaitement que l'exécution ne serait confiée à aucun des concurrents ; il ne soupçonne pas que le programme a peut être été rédigé en dépit du sens commun, et finalement, croit comme certaines personnes qui ont intérêt à propager cette idée, que les concours sont du domaine de l'utopie.

Ce qui se passe depuis quelque temps est déplorable, profondément décourageant et du train dont nous marchons, les concours deviendront choses absolument ridicules. Aucune garantie n'est donnée aux architectes, le jugement se fait ou ne se fait pas, les décisions du jury sont parfois, sans raison, modifiées par les administrations communales, et lors d'un dernier concours n'a-t-on pas vu supprimer toutes les primes promises au programme et décernées par le jury ? Nous n'en finirions pas si nous citions tous les faits qui se sont produits, toutes les injustices qui ont été commises. On voudrait ridiculiser le principe des concours, le discréditer à tout jamais, qu'on ne s'y prendrait pas autrement (1). Et cependant, n'est-ce pas une chose juste et qui mise en pratique avec loyauté serait absolument inattaquable ?

On ne paraît guère s'occuper, non plus, de la situation qui est faite au jeune architecte qui se décide à tenter la chance à son tour, après 10 années d'études et de travail de bureau, las enfin de n'étudier que les conceptions des autres ou plus las encore de voir ses propres idées servir à établir la réputation de son chef, ainsi que cela ne se voit que trop souvent.

Il ne peut faire comme le négociant qui étale ses marchandises ; il n'a pas la ressource du peintre et du sculpteur qui exposent leurs œuvres dans leur complet achèvement et s'il a la naïveté de prendre part à une des Expositions générales des Beaux-Arts, il en sera pour ses frais, car le public dont l'éducation n'est pas faite ne regardera pas ses dessins, s'ils sont présentés simplement et s'en méfiera si leur auteur y a mis trop d'habileté.

L'avocat et le médecin sans occupation peuvent à la rigueur se passer la fantaisie de faire de l'art pour l'art, les consultations gratuites ne sont pas encore défendues.

Mais quel serait, croyez-vous, l'accueil que ferait un propriétaire à un architecte lui offrant ses services gratuitement ? Dans la situation actuelle, pour obtenir un travail d'une

(1) Mais c'est ce que l'on veut, soyez-en persuadé, cher collaborateur, et tant qu'on s'adressera pour la rédaction des programmes et le jugement des concours à ceux de nos confrères qui ont tout intérêt à discréditer ceux-ci, les choses ne se passeront pas autrement.

(Note de la Rédaction.)

administration publique, il faut ou bien avoir attiré l'attention par des constructions particulières, ou bien, ce qui vaut mieux encore, être protégé par un personnage influent. Mais ne peut-on avoir du talent et n'avoir pas eu l'occasion de faire le moindre travail, et n'être pas protégé par qui que ce soit ?

Ne vous semble-t-il pas non plus que, si le principe des examens était admis généralement, le niveau des études d'architecture s'éleveraient rapidement ? On se mettrait autrement à la besogne si l'on savait qu'on n'a à attendre le succès que de son propre talent, que de ses seuls efforts. Combien dans d'autres pays, les concours n'ont-ils pas révélé d'artistes de talent, de génie même.

Nous avons dit plus haut que la généralité des architectes demandent la mise au concours des constructions publiques. Est-il besoin de dire que tous ne s'associent pas à cette demande et faut-il désigner la catégorie d'architectes satisfaits de l'état des choses existant ? Ces derniers prétendent que :

1° Les concours publics ne sont accessibles qu'aux jeunes, et que les architectes de quelque talent ne se risquent jamais à courir les chances d'une lutte d'où leur réputation pourrait, en cas d'insuccès, sortir amoindrie ;

2° Que les Administrations auront toujours intérêt à s'adresser plutôt à un architecte favorablement connu qu'à solliciter les efforts de tous et à devoir, peut-être, confier l'exécution d'une œuvre importante à un artiste encore inexpérimenté.

En somme il est évident qu'en Belgique un certain nombre de nos confrères croiraient s'abaisser en prenant part à un concours public. Quelque chauvin que l'on soit cependant, on voudra bien admettre que la dignité n'est pas une qualité excessivement belge et qu'elle peut se rencontrer également chez nos confrères de l'étranger.

Voyons donc comment les choses se passent ailleurs.

L'article de la revue allemande ne mentionne pas moins de cinq concours, et nous avons encore présents à la mémoire les concours des hôtels de ville de Hambourg, de Vienne, de Munich, des cathédrales de Hambourg et de Berlin. Parmi les différents lauréats, nous trouvons les noms d'artistes connus, célèbres même, tels que Ferstel et Smi t, mais nous manquons de renseignements précis sur ces architectes.

Nous savons également qu'en Angleterre et en Suisse les concours publics sont très fréquents ; qu'en Hollande, en Italie et même en Espagne, plusieurs des monuments récemment élevés ou projetés ont été mis au concours ; nous pourrions citer les monuments, nommer les architectes, mais pas plus que pour l'Allemagne, nous n'avons des détails précis sur l'âge, la carrière parcourue par les lauréats, et c'est là la chose importante dans le cas présent.

Les journaux français nous renseignent naturellement mieux sur les faits qui se passent chez eux que sur ceux qui se passent à l'étranger ; aussi, en feuilletant les dix dernières années des journaux spéciaux, avons-nous trouvé aisément ce que nous désirions. Nous pensons qu'après avoir lu la suite de notre article, on ne trouvera pas que nous nous avançons trop en disant qu'en France les architectes les plus connus ont pris part aux concours publics et que pas un, dans ce pays qui renferme tant de vrais artistes, n'a cru compromettre sa réputation en entrant en lice avec des confrères à peine sortis de l'École des Beaux-Arts. Examinons donc sommairement les résultats des concours de ces dix dernières années.

Notons en passant, que MM. Duc et Viollet-le-Duc, deux chefs d'école reconnus, prirent part au concours de l'Opéra en 1860, et arrivons au concours de l'Hôtel de Ville de Paris.

Ce concours fut ouvert en 1873. Les prix consistaient en sommes de 15,000 — 12,000 — 10,000 — 8,000 — 5,000 fr. plus 12 primes de 2,500 fr. Le chiffre du devis n'était pas fixé ; 66 architectes prirent part au concours.

Parmi les concurrents nous remarquons les noms de MM. Ballu et Deperthes, Baltard, de Baudot, Davioud, Magne et Vaudremer.

Les lecteurs de l'Emulation sont trop au courant du mouvement architectural en France, pour ne pas savoir que ces architectes ne sont plus de la première jeunesse ; toutefois, à l'appui de ce que nous voulons prouver, ne trouvons-nous pas inutile de dire que :

MM. Vaudremer avait en 1873	45 ans.
Davioud,	49 »
Magne,	51 »
Ballu,	56 »
Baltard,	67 »

A cette époque :

MM. Vaudremer venait d'achever la prison de la Santé et l'église Saint-Pierre de Montrouge.
Ballu avait déjà construit les églises Saint-Ambroise, Saint-Joseph et de la Trinité.
Baltard, l'église Saint-Augustin, le Timbre, les Halles centrales.
Magne, le théâtre du Vaudeville et celui de la ville d'Angers, les églises Saint-Bernard et Sainte-Ilde.
Davioud, les théâtres Lyrique et du Châtelet, les Magasins réunis et la Fontaine Saint-Michel.

Nous ne sommes pas parvenus à nous renseigner sur l'âge de MM. de Baudot et Deperthes.

M. de Baudot, un des plus brillants élèves de Viollet-le-Duc, a été premier lauréat du concours de l'église de Rambouillet en 1865, de l'église de Levallois-Perret en 1869 et de celle de Grenoble en 1870.

E. T. A.
(A continuer.)

A propos de l'Exposition nationale d'Architecture

(Suite.)

II

J'ai dit, dans un paragraphe précédent, que l'on connaissait bien peu la biographie de nos principaux architectes. Et, en effet, non seulement il est des noms qui restent absolument ignorés, comme celui de l'auteur du plan de la magnifique église abbatiale de Villers, celui de l'architecte éminent auquel on doit le chœur de la collégiale des SS. Michel et Gudule, ceux d'autres hommes qui, à la même époque, ont aussi contribué à faire connaître à notre pays les beautés du style ogival primaire ; mais les noms recueillis dans les manuscrits et les archives disent presque toujours peu de chose. Ce sont, en général, des mentions passagères, parfois même douteuses. Voici, par exemple, un fait qui a été longtemps accepté et qui pourtant ne résiste pas au plus simple examen. Dans sa *Vie des architectes*, Félibien cite, parmi les religieux les plus intelligents dans l'architecture, plusieurs abbés du monastère des Dunes vivant au xiii^e siècle. Il en énumère sept, dont l'administration fut alors marquée par une suite de travaux considérables, mais cette énumération même et les expressions dont il se sert prouvent qu'il a transformé en constructeurs des hommes ayant simplement le goût des belles choses, et que ces abbés n'ont pas mis eux-mêmes la main à l'œuvre. C'est à tort, sans contredit, qu'on a fait d'eux « les architectes belges les plus anciens dont le nom soit connu jusqu'ici ».

Sur la foi de Jean d'Outre-Meuse, qui était plus romancier qu'historien, on a accepté comme l'auteur des portails ajoutés, à la fin du xiii^e siècle, à la cathédrale de Saint-Lambert, de Liège, « Enguerrand le Bohémien (ou le Bohémien) », « un très suffisant ouvrier et dont on disoit qu'il n'avoit pas son « pareil au monde », qui aurait édifié, de concert avec Pierre l'Allemand, les portails faisant face au palais et à l'école épiscopale, tandis que l'entrée communiquant avec la chapelle Notre-Dame dans le cloître, était bâtie par Jean de Cologne. Cet appel à Liège d'artistes allemands et bohèmes me semble d'autant plus étrange qu'à cette époque et au siècle suivant, c'était à nos provinces que la Bohême demandait souvent les hommes auxquels elle confiait ses principaux travaux d'art. Ainsi ce fut un de nos compatriotes, Jean le Brabançon, qui fit à Prague, sur le tombeau de Wenceslas III, roi de Bohême, la statue de ce prince, et au xiv^e siècle, la construction de la cathédrale y fut confiée à Mathieu d'Arras.

Au xiv^e siècle, les mentions d'architectes commencent à foisonner, surtout dans les villes où il y a de nombreuses archives et où il suffit de retrouver un compte communal pour recueillir aussi des détails sur la construction ou l'entretien des édifices publics. Quelques artistes se signalent par leur participation à la construction de monuments : en 1322 Jean de Hainaut élève la cathédrale d'Utrecht, Jean Roggiers construit l'hôtel de ville de Bruges, Jean Appelmans commence la collégiale d'Anvers, maître Jean Gheerys, dont on a retrouvé la pierre sépulcrale sur le cimetière de l'église de Vilvorde, préside aux constructions élevées à Bruxelles du temps de la duchesse Jeanne, etc.

Au xv^e siècle, c'est tout une école qui entre en lice et qui semble défier les artistes des autres pays par l'audace et la variété de ses conceptions. On remplirait un volume des détails qui se rattachent à l'existence des principaux de ses adeptes. Il me suffit de résumer ici ce que l'on sait du principal de nos constructeurs, de celui que l'on pourrait appeler le chef de l'architecture ogivale flamboyante. Van Ruysbroeck mérite, en effet, d'être classé tout à fait au premier rang. L'homme à qui on doit « l'inimitable » flèche de l'hôtel de ville de Bruxelles et celle non moins gracieuse de l'église Sainte-Gertrude, de Louvain, reste sans pareil dans l'art d'élever des constructions à la fois hardies, élégantes et solides. Si, d'un autre côté, on examine ses œuvres avec une scrupuleuse attention, on s'émerveille du soin qu'il y a apporté, des connaissances qu'il y déploie, de ses efforts constants et judicieux pour harmoniser les lignes, agencer les moulures et faire concourir chaque détail à l'effet de l'ensemble.

Le père de l'archéologie monumentale, de Caumont, a qualifié d'inimitable la flèche bruxelloise. M. l'architecte Trappe-niers a développé et justifié cette opinion : « La tour, dit-il, « constitue la plus admirable architecture élancée, aérienne, « qui se puisse voir. Les flèches de Chartres et de Strasbourg « ne sauraient lui être comparées, ni sous le rapport de la « conception architectonique, ni pour la hardiesse de la con- « struction... La flèche de l'hôtel de ville semble un défi à « toutes les constructions du même genre. On peut affirmer que « cette œuvre constituée à la fois un objet d'admiration et de « désespoir pour les architectes modernes, qui peuvent lui « appliquer le jugement de Michel-Ange sur le dôme de Flo- « rence : On peut faire aussi bien, on ne saurait faire mieux. » La flèche de Sainte-Gertrude, de Louvain, présente le même cachet de hardiesse et d'élégance. De forme pyramidale et faite entièrement de pierres de taille, elle se compose de meneaux prismatiques, qui s'étendent en lignes verticales de la base au sommet. La base est entourée de quatre clochetons de

forme octogonale, à aiguilles massives et hérissées de crochets, comme la flèche même.

L'auteur de ces deux chefs-d'œuvre resta inconnu pendant plusieurs siècles. Le premier ouvrage où on parle de lui à propos de l'hôtel de ville de Bruxelles est un petit in-12 dû à l'avocat Gautier, le *Conducteur dans Bruxelles* (3^e éd., Bruxelles, 1830, p. 281), et c'est M. Van Even, archiviste de Louvain, qui a constaté sa participation à la construction de la flèche de Sainte-Gertrude. Les deux monuments dont je viens de parler ne sont pas les seuls, il s'en faut de beaucoup, auxquels il ait travaillé.

On aimerait à établir un lien de parenté entre ces hommes de mérite qui ont tour à tour porté le nom de Jean de Ruysbroeck : le voyageur Rubruquis, dont le nom patronymique semble plutôt avoir été *Rubroek*, d'après un village des bords de la mer aux environs de Calais ou de Dunkerque ; Ruysbroeck, le célèbre mystique du xiv^e siècle, et notre architecte. Au premier abord une succession d'hommes distingués dans la même lignée paraît une circonstance naturelle et acceptable. Mais, vérification faite, l'architecte appartenait à une famille distincte, fixée depuis plusieurs générations à Bruxelles et vouée à la pratique des arts de construction. Un Jean de Ruysbroeck, tailleur de pierres, habitait la rue Haute dès l'année 1360, et Gilles Van Ruysbroeck, dit ou surnommé Vanden Berge, était domicilié rue de Laeken, ainsi que son fils Gilles, également maçon.

C'est à ce dernier, qui vivait en 1421, que se rattache le célèbre architecte, tant parce qu'il s'appelait aussi Van Ruysbroeck dit Vanden Berge, que par la situation de ses biens ; ces biens se trouvaient également rue de Laeken, près de la ruelle dite aujourd'hui de l'Infirmerie. Il semble avoir pris une part active à la révolution qui modifia, en 1421, l'organisation communale de sa ville natale et y partagea l'autorité entre les familles patriciennes et les métiers. On le trouve en 1421 parmi les conseillers plébéiens faisant partie du magistrat, en 1426 parmi les mambours ou administrateurs de l'hospice Terarken, en 1429 au nombre des échevins de Vilvorde. Comme constructeur, son nom ne se rencontre pas avant 1443 ; on le voit alors entreprendre, à Audenarde, dans le jardin de l'hôpital de Notre-Dame, l'édification d'un puits orné de sculptures.

L'œuvre qui appela sur lui l'attention et qui sera toujours son plus beau titre, c'est sa participation à l'achèvement de la tour de l'hôtel de ville. On ne saurait lui attribuer l'aile gauche de l'édifice, commencée dès 1402, alors qu'il était à peine né ; on ne peut, avec certitude, le reconnaître comme l'auteur des plans de l'aile droite, entreprise en 1444. La partie inférieure de la tour n'est pas non plus de lui, car elle appartient évidemment à la même époque que l'aile de gauche, et l'on sait, par des témoignages irrécusables, que, dès 1448, il y avait une grande tour au milieu de l'édifice (1) ; mais on a certainement modifié les étages supérieurs de cette tour dans les années suivantes. C'est alors, à ce que je crois, que l'on édifia la flèche, où l'on constate l'emploi du style flamboyant. Le 23 janvier 1448-1449, les receveurs de la ville retiennent Jean Van Ruysbroeck pour maître de la maçonnerie de la tour, aux conditions suivantes. Il devait tracer (dessiner) le travail de la tour, faire amener à ses propres frais les modèles nécessaires, modèles que la ville se chargea de fournir, venir tous les jours surveiller les ouvriers. Si quelque défaut dans la taille des pierres était constaté et qu'il fût trouvé fautif à ce sujet, il pouvait en être rendu responsable ou être démissionné. Son salaire annuel fut fixé à 24 saluts (d'or), sans qu'il pût réclamer de journée ou de salaire en plus. Van Ruysbroeck prêta solennellement serment d'exécuter ces conditions, tant pour ce qui concernait la tour que pour tous autres ouvrages de maçonnerie dont la ville lui confierait la direction (2).

Les travaux à la tour (de la flèche, s'entend) étaient achevés, non, comme on l'a dit, en 1449, puisque ce fut en cette année qu'ils furent commencés, mais en 1455 ; en effet, ce fut en cette année, le 22 ou le 23 juillet, que la statue de Saint-Michel fut placée au haut de la flèche. Mais déjà la réputation de Van Ruysbroeck s'étendait au loin, et le prévôt de Sainte-Gertrude, de Louvain, lui avait commandé pour son église une flèche qui est également considérée comme une merveille. Selon Gramaye, elle fut achevée le 19 novembre 1453 ; le 18 janvier suivant, le monastère paya à notre architecte 108 florins de 25 sous chacun, dont on lui était redevable pour ce travail.

Après la mort de Gilles Lambrechts surnommé Stoetpot, Van Ruysbroeck (3) devint, le 12 juin 1459, maître-ouvrier des maçonneries au duché de Brabant, « pour aussi longtemps qu'il plairait au souverain. » Il prêta serment en cette qualité le 15 du même mois et jouissait d'un traitement annuel de 50 peters ou francs d'or. Mais son office, ainsi que celui de son collègue Jean Thuys, qui était maître des travaux de charpentage (4), fut supprimé par une grande ordonnance émanant de

(1) *Eenen groten torre, gelyc te Brussel in midden van der stadhuys aldaer steet.* Van Even, *Louvain monumental*, p. 137.

(2) *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 36.

(3) A cette occasion il est surnommé *d'oude*, « l'ancien », parce qu'il avait un homonyme, son fils, exerçant aussi la profession d'architecte.

(4) Maître Jean Thuys, charpentier, fut nommé, le 5 novembre 1456, maître des œuvres en Brabant, en remplacement de maître Corneille Lambert (son vrai nom était Lambrechts), devenu par maladie et faiblesse de corps incapable d'exercer en personne son emploi. Son traitement fut fixé à 85 peters d'or par an. Corneille, dont il était le « lieutenant » ou adjoint, étant venu à mourir, Thuys fut confirmé dans son emploi le 13 avril 1461.

Charles le Téméraire et datée du 18 décembre 1467. Au lieu d'un maître des maçonneries pour tout le Brabant, il devait y en avoir quatre : un dans le ressort de chacune des quatre grandes villes : Bruxelles, Louvain, Anvers et Bois-le-Duc. Le traitement de chacun de ces fonctionnaires ne devait consister qu'en six livres, plus leurs vacations. Van Ruysbroeck ne manqua pas de réclamer. Il avait espéré, disait-il, garder ses émoluments « pour s'aider à entretenir en ses vieux jours ». Le duc Charles fit droit à ses plaintes, du moins dans une certaine mesure. En sa faveur, mais à titre exceptionnel, il porta son traitement à 25 francs d'or de 32 gros, « pour la bonne et louable relation, disent des lettres patentes « datées de Gand, le 6 janvier 1469-1470, que faite nous a « été de la personne dudit maître Jean et de ses sens, suffi- « sance et bonne expérience. » Depuis, le 2 juin 1477, Marie de Bourgogne confirma Van Ruysbroeck dans son emploi, et le lendemain elle déclara que s'il venait à mourir, il serait remplacé par Arnoul De Busscher dit De Mesmaeker.

On ne doit pas s'imaginer que c'était une sinécure que l'emploi de maître-ouvrier ou maître des travaux de maçonnerie du duché. Il fallait sans cesse voyager pour vérifier l'état dans lequel se trouvaient les édifices appartenant au domaine, y faire exécuter des travaux de réparation ou d'entretien, contrôler ceux qui étaient entrepris par d'autres constructeurs, donner des avis à ce sujet à la chambre des comptes. C'est pourquoi on rencontre à chaque instant Van Ruysbroeck dans diverses localités du pays, comme à Tervuren, à Genappe, à Vilvorde, etc., où le duc avait des châteaux; à Saint-Josse-ten-Noode, à Jodoigne, à Elixem, à Haelen, etc., où le prince possédait des moulins. Dans ces occasions, il lui était alloué d'ordinaire 9, 10 ou 12 sous par jour pour vacations extraordinaires.

Le duc Philippe de Bourgogne employa fréquemment Van Ruysbroeck à des travaux d'une importance exceptionnelle. Le château de Vilvorde, construit en 1375, tombait en ruines; on en entreprit la restauration complète, à laquelle on consacra la somme considérable de 8,840 livres de 40 gros de Flandre. La maçonnerie seule coûta 6,937 livres et ce fut Van Ruysbroeck qui en fut déclaré adjudicataire le 8 mars 1459-1460, sous la caution de trois autres personnes et en premier lieu de son fils Guillaume. Dans ce travail considérable, la verge (17 1/2 pieds) de maçonnerie revenait à 10 peters de 38 gros de Flandre. C'est alors que fut bâtie presque en entier la forteresse qui subsista jusqu'en 1774, à l'endroit où fut depuis bâtie la prison de Vilvorde (1).

Le duc de Bourgogne avait, à Hesdin, en Picardie, un manoir qui était, au dire de Du Clercq, chroniqueur du temps, le plus fort, le plus beau et le plus somptueux de la France. Les ducs Jean Sans-Peur et Philippe le fier, pour ainsi dire, rebâtir de fond en comble et l'ornèrent considérablement; le second y reçut en grande solennité le roi Louis XI, en 1463. Parmi les merveilles de cette résidence, qui fut détruite du temps de Charles-Quint, on remarquait une « belle vis (2), » c'est-à-dire un bel escalier tournant sur lui-même. Ce fut encore Van Ruysbroeck qui en entreprit la construction, et comme il éprouva des pertes dans cette entreprise, le duc lui fit payer, en 1460-1461, une indemnité de 200 livres de 40 gros. Dans le document où ce détail se trouve, notre maître maçon est appelé Jehan de Mons (il faudrait du Mont), c'est-à-dire Jean Vanden Berge, car pour lui comme pour d'autres Bruxellois, les comptables français ou wallons (celui-ci s'appelait Guyot du Champ) traduisaient volontiers les noms dont l'orthographe et la prononciation leur paraissaient difficiles (3).

Les nombreuses occupations de Van Ruysbroeck et ses obligations envers le souverain ne l'empêchaient pas d'accepter souvent d'autres travaux, soit de construction, soit simplement de contrôle. En 1462, il se chargea de divers embellissements apportés à la chapelle de l'hôpital d'Audenarde. Au mois d'août 1465, il alla avec son collègue, le charpentier Thuys, et à la demande de Mathieu de Layens, architecte de la ville de Louvain, l'auteur de la belle maison communale de cette cité, inspecter le degré d'avancement de la grande église de la Dyle (4). Ayant consenti à assister, le 3 mars de l'année suivante, à l'adjudication de l'entreprise d'une maison que faisait bâtir à Bruxelles le prévôt de l'église Saint-Jacques-sur-Coudenberg, il prit part à un dîner que le prévôt donna à cette occasion et auquel assistèrent aussi d'autres constructeurs, ainsi que des prêtres et des religieux du couvent.

Lorsque son émule, Henri De Mol dit Cooman, mourut, au commencement de l'année 1470, la direction de plusieurs travaux importants devint vacante. Henri était à la fois maître des maçonneries de l'église Sainte-Gudule, de Bruxelles, et de l'église d'Anderlecht. Ce fut Van Ruysbroeck qui fut nommé par le chapitre et les notables du village d'Anderlecht pour succéder à De Mol. Ils lui assignèrent pour émoluments annuels et fixes six aunes de drap pour une robe ou habit, un

(1) Histoire des environs de Bruxelles, t. II, p. 478.

(2) Mémoires de Du Clercq, p. 225 (édit. du Panthéon littéraire).

(3) Laborde, les Ducs de Bourgogne, t. I, p. 476. — Le même système était parfois adopté à Bruxelles même, par les membres de la Chambre des comptes de Brabant et leurs subordonnés. Dans les registres intitulés : Livres noirs (au t. VI), le tailleur de pierres, maître des œuvres du duc, nommé en 1459, est appelé maître Jean du Mont, et son prédécesseur Gilles Lambrechts devient feu maître Gilles Lambert.

(4) La ville de Louvain payait, à cette occasion, à Vanden Berge (ou Ruysbroeck) et à Thuys, la somme de 6 florins 42 plaques. Van Even, l. c., p. 64.

muid de seigle, un setier de froment et un setier de pois; si les travaux exigeaient l'emploi de tailleurs de pierre, il devait avoir de plus une livre de gros de Brabant, ou deux livres quand, outre les tailleurs de pierre, on devait aussi employer des maçons (1). On peut attribuer à Van Ruysbroeck la majeure partie du chœur de l'église d'Anderlecht; quant à l'église Sainte-Gudule, il n'y fit probablement que peu de chose, soit à la façade, soit dans la nef, car la partie ogivale de ce magnifique temple était presque complètement achevée. Peut-être est-ce lui qui donna le dessin de la balustrade couronnant la nef à l'extérieur et dont les moulures dessinent une suite de K, allusion au nom du duc régnant Charles (Karl) le Téméraire (2).

Van Ruysbroeck avait trois enfants: deux fils, qui tous deux embrassèrent la même profession que lui: Jean, qui était déjà majeur en 1448 et épousa, paraît-il, Catherine Van Wayenberge, et Guillaume, et une fille, Catherine, femme d'Engelbert Vlieghe. Avec une grande réputation, il acquit de la fortune; il avait des biens en plusieurs endroits et notamment des prairies hors de la porte de Laeken. Il contribua, sans doute, à achever l'église du couvent des Sept-Fontaines, près d'Alsemberg, à laquelle il fit don d'un vitrail, placé derrière l'autel de la Vierge. Mais ses dernières années furent troublées par des événements malheureux, dont la politique fut la cause première.

Guillaume Van Ruysbroeck qui, dans les actes, porte d'ordinaire le nom de Vanden Berge, eut une existence plus accidentée que son père. Le premier incident auquel son nom soit mêlé nous le montre captivant le cœur d'une jeune fille nommée Marguerite, fille d'Etienne Sorgeloes (Sorgeloes pourrait se traduire en français par Sans-Souci), qui abandonna ses parents pour le suivre. Accusé de séduction, il se tira d'affaire grâce à Marguerite; elle donna un témoignage public de sa passion dans l'acte suivant, que nous traduisons littéralement du flamand. « Marguerite Sorgeloes est venue à l'hôtel de « ville de Bruxelles, dans la chambre des Pacificateurs, vers « onze heures avant midi, devant Meeren et Coudenberg (sire « Jean Vander Meeren et Jean de Coudenberg), échevins à « Bruxelles, et a reconnu et déclaré que si elle est partie avec « le prédit Guillaume Vanden Berge et s'il a fréquenté et vécu « avec elle, cela a été de sa bonne volonté, et si elle avait « encore à le faire, elle le ferait derechef, demandant aux « échevins précités de vouloir rendre témoignage à ce sujet. « Fait le 8 juillet de l'an 54 (3). » Pour expliquer cet aveu, il faut se souvenir que jadis nos lois punissaient le rapt avec une grande sévérité. L'amie de Guillaume Vanden Berge, en acceptant franchement la situation que leur amour lui avait faite, le mettait à l'abri de toute poursuite judiciaire. Au surplus, leur union ne tarda pas à se régulariser, car ce fut comme conjoints que, de concert, ils achetèrent une maison le 11 septembre 1461.

On sait l'engouement que le roi Louis XI manifesta pour les Flamands pendant son règne. Après avoir passé quelques années à la cour du puissant duc Philippe de Bourgogne, il retourna en France à la mort de son père, emmenant avec lui plusieurs Belges, qui furent ses serviteurs dévoués. Dans le nombre doit avoir figuré Jean Vanden Berge le jeune, qui devint, « maître ouvrier ou architecte du roi » et l'était encore du temps de Charles VIII, fils de Louis XI. Ce Jean le jeune a peut-être contribué à convertir le château de Plessis-lez-Tours en cette forteresse dont on ne parlait alors qu'avec terreur. Il n'est plus question de lui en Brabant, tandis qu'on mentionne à plusieurs reprises son frère Guillaume, tantôt comme se portant caution pour son père, tantôt comme faisant avec lui partie de la confrérie de la Sainte-Croix, à Coudenberg, tantôt comme entreprenant des travaux pour son compte, soit à Bruxelles, soit à Audenarde.

Mais il eut le tort de se jeter à corps perdu dans la politique, et il semble que le métier des maçons, tailleurs de pierre, etc., peuplé d'hommes remarquables, était animé par des projets de réforme et ne reculait pas, à l'occasion, devant la violence. Lorsque, après la mort de Charles le Téméraire, les métiers de Bruxelles voulurent abolir par la force le

(1) Histoire des environs de Bruxelles, t. I^{er}. Voici le texte de la résolution prise en faveur de notre architecte :

Item soe is te weeten dat na der afdienheit meesters Heynric Coemans zaliger gedachtenis, by de heeren van den capittel en de goede mannen van den dorpe aengenomen te geweest totten besorge van den wercke der kercken metselrien aengaende meester Jan Vanden Berghe, jaertlic om VI ellen lakens tot eenen tabbaert, een muddle roge, een suster taruwe ende een suster erwiten, met sekeren voornuairden hier na bescreven :

In den yersten soe wanneer dat men metsers ende steenhouwers hielde, soude hy hebben alle jaeren II lib. (ponden) groote Brabant, ende waert dat men steenhouwers hielde alleene, sonder metsers, soe en soude meester Jan voorseide maer hebben I lib. groote Brabant.

Item soe wanneer dat men gheen steenhouwers noch metsers en hielde, soe en soude de kerke gheene last van hem hebben dan alleene van dlaken totter tabbaerde ende muddle corens, tsister teruwen en tsister erwiten voirscreven. (Archives de l'église d'Anderlecht.)

(2) Voir l'Histoire de Bruxelles, t. III, p. 252.

(3) Voici le texte de cet acte curieux :

Van Margrieten Sorgeloes, dochter Stevens Sorgeloes, ende Willem Vanden Berghe, steenhouwer, soon Jans Vanden Berghe.

Item de voorseide Margriete Sorgeloes es comen op Stadhuys te Brussel, in den Peysmakers camer, omtrent XI uren voer de noenen, voer Meren, Coudenberge, schepene te Brussel, ende heeft gekent ende gelydt dat sy ewech gegaan is metten voorseiden Willeme Vanden Berge, ende so wes hy met huer gehanteert ende geens gehadt heeft, dat dat is geweest by hoeren goeden dancke ende wille, ende hadde syt noch te doen, dat zyt noch doen soude, begerende an den voorgenoemden schepenen dat zy dat over huer tughen ende dragen willen. Actum VIII july, anno LIII.

pouvoir et les privilèges des familles patriciennes, plusieurs maçons et tailleurs de pierre prirent une part considérable aux scènes tumultueuses dont Bruxelles fut le théâtre au commencement de 1477. Le signal de l'émeute fut donné par Godefroid De Bosschere, qui attacha le ruban de son chapeau à l'un des piliers de la façade de la maison de la corporation (la Colline, sur la Grand-Place). Ce De Bosschere était propriétaire et exploitait de carrières à Haeren, et de plus dirigeait des travaux de construction; ce fut lui, notamment, qui édifia l'église de la Briele, en Hollande, et entreprit, peu de temps après, de jeter un pont sur la Lys, à Courtrai. Guillaume Vanden Berge se montra non moins ardent, et ce fut lui qui conduisit la foule à l'assaut de la maison de ville. Faut-il s'étonner si, dans la suite, lorsque le calme se rétablit, on eut à son égard peu de bienveillance et s'il finit par encourir une condamnation au bannissement, après laquelle on l'envoya à l'échafaud?

Le vieux Ruysbroeck, son père, aurait voulu l'avoir pour successeur et crut pouvoir lui faire abandon de ses fonctions de maître des maçonneries en Brabant; mais l'archiduc Maximilien d'Autriche refusa de consentir à cette transaction, « laquelle, déclara-t-il, nous voulons être de nul effet, pour « des raisons majeures à nous connues ». Ce fut Henri Van Everghem, l'architecte de l'église Sainte-Walburge, d'Audenarde, qui fut appelé, le 31 mars 1483-1484, à remplacer éventuellement Van Ruysbroeck, et prêta serment en cette qualité le 9 du mois suivant.

Au surplus, les facultés du vieillard déclinaient rapidement. Parvenu à un âge très avancé, il perdit à la fois la vue et la mémoire, et les magistrats durent prononcer sa mise en curatelle. Telle était la triste situation de l'éminent artiste, le 12 août 1485, lorsqu'on paya à ses deux fils, maître Jean Vanden Berge le jeune et Guillaume Vanden Berge, et à leur sœur Catherine, une somme de 342 livres, restant à payer sur les travaux effectués au château de Vilvorde (1).

Van Ruysbroeck mourut le 28 mai 1485. Que devinrent ses enfants? Ici les incertitudes recommencent, sauf sur un seul point. On ne sait où l'architecte de la flèche de l'hôtel de ville fut inhumé; comme il possédait une habitation dans la paroisse de Sainte-Catherine, on peut supposer que ses restes furent déposés dans l'église de ce nom. Sa postérité fut probablement continuée par son fils aîné, car on trouve, au siècle suivant, un autre Jean Vanden Berge, maître ouvrier du roi (c'était alors le roi d'Espagne Philippe II, qui était duc de Brabant); il assista en cette qualité, en 1569, à Louvain, à une visite de la tour de l'église Saint-Pierre (2).

Pour ce qui est de Guillaume, on ne sait que trop comment finit son existence. « A cause de certains excès et de mauvaises « actions », il fut banni du Brabant par le souverain et la commune, sous peine de mort. Il commit l'insigne imprudence de se faire réparer dans Bruxelles, comptant peut-être qu'il pourrait jouir du privilège des coupables qui y renaissent après l'entrée d'un nouveau souverain. En effet, peu de temps auparavant, Philippe le Beau, fils de Maximilien d'Autriche, avait été solennellement inauguré. Mais on refusa à Guillaume toute participation à cette faveur et, en 1495-1496, son arrestation fut suivie de sa décapitation.

On peut dire avec certitude de Van Ruysbroeck le père qu'il exerça sur son art une influence considérable. Il fut, au xv^e siècle, l'un des hommes marquants de la bourgeoisie bruxelloise, l'une des notabilités de sa profession. Quoique partisan des innovations populaires, il fut bien accueilli à la cour et remplit longtemps (de 1459 à 1484) les fonctions d'architecte dans le palais de ces ducs de Bourgogne si amis du faste et des arts. Si ses dernières années furent attristées par la perte de sa santé et la conduite de son second fils, il jouit, de 1448 à 1475 environ, d'une véritable gloire, due à des travaux aussi remarquables que nombreux. L'oubli injuste auquel son nom avait été condamné commence à s'effacer, sa statue orne le porche du magnifique édifice dont on lui doit la plus belle partie, et, sur la façade du palais des Beaux-Arts de la rue de la Régence, un choix judicieux a fait ériger son buste. Désormais, c'est une place d'honneur que maître Jean Van Ruysbroeck dit Vanden Berge occupera dans les fastes de l'art architectural.

(A continuer.)

ALPHONSE WAUTERS.

Société Centrale d'Architecture de Belgique

Assemblée générale du 8 août 1884.

PRÉSIDENCE DE M. DUMORTIER.

Le président notifie à l'assemblée l'admission, en qualité de membres correspondants, de M. Ferdinand Hompus, architecte à Anvers, et de M. Théophile Verheyden, architecte de la ville de Tirlemont.

Il annonce que les dons suivants ont été faits à la bibliothèque :

- 1^o Deux photographies du retable de Touffreville (Normandie). État actuel et restauration; don de l'auteur, M. Simon, architecte à Rouen;
- 2^o Etude sur l'architecture au xv^e siècle, par M. Simon; don de l'auteur;
- 3^o Éléments du tracé des ombres, par Louis Aerts; don de l'auteur;
- 4^o Fresques romanes du château des comtes de Hainaut à

(1) Histoire des environs de Bruxelles, t. II, p. 478.

(2) Van Even, Louvain monumental, p. 188.

Mons, par Louis Dosveld, architecte-adjoint de la ville de Mons; don de M. J. Hubert, membre correspondant.

5° La décoration en Egypte, par René Ménard; don de M. Saintenoy.

6° Cours d'architecture donné à l'école de Saint-Luc à Gand, par le frère Marès, 3 vol.; don de l'auteur.

7° Recueil de portes de la Renaissance flamande, par Eugène Geefs; don de l'auteur.

8° Monographie du château de Vianden (Grand-Duché de Luxembourg), par Arendt, architecte de l'Etat à Luxembourg; don de l'auteur.

9° Archéologie religieuse, par l'abbé De Bruyn; don de l'auteur.

10° Vingt photographies de monuments de la ville de Rouen; don de la Société des architectes de la Seine-Inférieure.

11° Annales de la Société académique des Architectes de Lyon; années 1867 à 1882; don de ladite Société.

L'assemblée aborde ensuite l'examen des questions relatives aux concours publics, et prend les résolutions suivantes :

15° La somme totale des primes pour les deux épreuves s'élèvera au moins à 1 1/2 p. c. de la somme destinée au monument mis au concours. Elle ne pourra être inférieure à 2,500 francs.

16° A la première épreuve une somme équivalente à la moitié du montant total des primes sera, à titre d'indemnité pour frais d'études, distribuée par parts égales entre les meilleurs projets.

17° Le jury décidera du nombre de projets à primer; ce nombre sera proportionné aux qualités d'ensemble du concours;

18° Tous les projets choisis à la première épreuve seront admis à la seconde.

19° A la deuxième épreuve la moitié restante de la somme allouée au concours sera *intégralement* distribuée par parts proportionnelles à leur mérite entre les meilleurs projets;

20° La direction des travaux sera confiée à l'auteur du projet ayant obtenu la première prime. Il lui sera alloué des honoraires s'élevant à 5 p. c. au moins de la somme destinée au monument.

La Commission administrative est chargée de rédiger pour la séance d'octobre, conformément aux décisions prises dans les assemblées générales des 6 et 20 juin, du 4 juillet et du 8 août, un programme et les conditions types des concours publics.

La séance est levée à 11 heures.

Pour extrait conforme :

Le secrétaire, L. MAUKELS.	Le président, V. DUMORTIER.
-------------------------------	--------------------------------

JURISPRUDENCE.

Une question qui toujours a vivement ému les artistes et a fait l'objet de discussions multiples, vient d'être résolue par la cour d'appel de Liège.

La propriété artistique, qui semblait jusqu'aujourd'hui ne point résulter du texte de la loi, a été affirmée dans les circonstances que voici :

On se rappelle l'action intentée par M. l'architecte Beyaert à la *Revue d'Architecture*, qui avait publié des vues photographiques de la Banque Nationale, à Anvers, malgré la défense de l'auteur qui prétendait avoir seul le droit de reproduire son œuvre.

Le tribunal de commerce avait donné gain de cause au demandeur en condamnant la *Revue d'Architecture* à l'insertion du jugement dans cinq journaux et aux dépens du procès. Appel fut interjeté de cette décision.

M^e Mahieu, du barreau de Liège, soutint devant la Cour que le décret de 1793, relatif à la propriété des auteurs, ne faisait point mention des architectes et que ceux-ci ne pouvaient donc lui réclamer une protection quelconque; que l'article 425 du code pénal s'opposait également à ce privilège, puisqu'il punit de la confiscation de l'objet contrefait la violation des droits d'auteurs, sanction impossible à appliquer à un monument.

Les architectes, dit M^e Mahieu, n'ont jamais songé à revendiquer le droit de propriété artistique; comment l'auraient-ils réclamé? Le monument est toujours exposé aux regards et il est évident qu'il est loisible à tous d'en prendre copie.

Quant au droit de reproduction, il est peu admissible qu'un artiste rémunéré de son travail conserve encore la faculté de publier, pour en tirer profit, cette œuvre dont il s'est dessaisi à jamais; d'ailleurs, en présentant au public la conception d'un architecte comme étant l'un des spécimens les plus remarquables de l'architecture moderne en Belgique, loin de nuire aux intérêts de l'honorable artiste, les éditeurs ont grandi sa renommée en donnant à ce monument une notoriété dont il faut leur tenir compte; le privilège réclamé aurait pour conséquence d'entraver le progrès des arts et de nuire considérablement à l'utilité générale.

M^e Victor Janlet, du barreau de Bruxelles, conseil de l'intimé, rencontra ces objections et soutint que le but du législateur de 1793 avait été d'établir la rémunération légitime du travail de la pensée; qu'il est donc impossible de ravaler l'architecture et de prétendre qu'elle soit moins digne de protection que la peinture ou la sculpture qui, en réalité, n'en sont que tributaires; que si la loi consacre le droit du peintre de s'opposer à ce que des tiers viennent, dans un intérêt commercial, prendre

la gravure du tableau, il est incontestable que l'architecte, ayant sacrifié ses veilles à la conception du monument, a le droit de reproduire à son avantage exclusif le fruit de son travail et de son génie.

La loi protège toutes les manifestations de l'intelligence; soutenir que les œuvres architecturales n'y sont point comprises serait une injustice envers un art dont la grandeur est attestée par tant d'impérissables monuments!

Le droit de publier l'œuvre, dit M. Janlet, appartient à l'auteur seul à l'exclusion du cessionnaire; tel est le vœu de la loi.

L'industriel voit ses droits sauvegardés par le brevet d'invention; pourquoi l'artiste n'aurait-il point la faculté d'exploiter seul le produit de son travail?

L'acquéreur ne possède donc qu'un exemplaire de la conception qui, elle, demeure toujours dans l'esprit de l'auteur comme partie intégrante et inaliénable de sa personnalité?

Il est, d'ailleurs, nécessaire que l'artiste conserve la faculté de surveiller sa pensée; d'empêcher que celle-ci ne soit livrée sans secours à la merci du premier venu. L'équité proclame ce principe, l'intérêt des arts exige qu'il soit respecté?

Il est temps de réprimer ces abus qui constituent pour les auteurs un véritable fléau et portent aux droits des artistes une si grave atteinte.

La Cour d'appel a admis ces considérations et a donné gain de cause à M. l'architecte Beyaert, en confirmant la décision du tribunal de commerce.

Cet arrêt consacre donc la propriété réclamée par les artistes depuis si longtemps; la reproduction d'une œuvre d'art sera soumise désormais au contrôle de l'auteur qui aura la faculté de s'opposer à ce que l'on s'empare, sans autorisation, de sa pensée, pour en faire un trafic souvent si nuisible à sa réputation et à ses intérêts.

BIBLIOGRAPHIE.

Il sera rendu compte dans le corps du journal de tout ouvrage dont deux exemplaires seront envoyés à l'Administration du Journal, Boulevard du Hainaut, 139, à Bruxelles.

Monographie du château de Vianden, par Ch. ARENDT, architecte de l'Etat. — Luxembourg, un vol. in-fol.

Le château de Vianden berceau de la célèbre famille de Nassau-Vianden a fourni au crayon de notre confrère M. Arendt, membre correspondant de la Société Centrale d'Architecture de Belgique, le sujet d'un intéressant volume.

Les ruines de ce vieux burg qui rivalisait de splendeur avec les grands châteaux de France, contiennent plus d'un motif intéressant : pour ne citer que la chapelle, mentionnons la disposition curieuse par laquelle les prisonniers enfermés dans les caves du château assistaient de leur prison aux offices religieux et voyaient l'autel du fond d'une sorte de puits percé au centre de la chapelle, qui est ainsi, pourrait-on dire, un prototype de la chapelle de nos prisons.

A propos de celles-ci nous conseillons aux bâtisseurs de cette sorte d'édifice l'étude du livre de M. Arendt, ils y verront que les châteaux-forts retour de la foire de Nuremberg, qu'ils prennent comme modèles, ne sont pas tout à fait des types d'architecture du moyen âge comme ils le croient.

Architectonische Studien herausgegeben von Architekten Verein in Stuttgart, 59^e et 60^e liv.

L'esprit qu'on veut avoir gâte celui qu'on a — repète quelquefois cette vieille radoteuse qui a nom sagesse des nations.

Repêtons-le aux collaborateurs de cette revue germanique. Restez Allemands, Messieurs, et laissez à d'autres le soin de travestir leur pensée à la grecque ou à la romaine.

C'est-à-dire que nous préférons la chapelle romane publiée par M. von Leims, à la villa pseudo-italienne de M. Haag, sans dénier cependant du talent à celui-ci.

La livraison est complétée par d'intéressants relevés d'édifices en Renaissance allemande. P. S.

NECROLOGIE.

Nous apprenons la mort de M. Th. Bureau, architecte à Gand, membre correspondant de la Commission royale des Monuments, directeur de l'Ecole industrielle de Gand.

Le célèbre orientaliste Charles-Richard Lepsius est mort à Berlin.

Né le 13 décembre 1813, M. Lepsius s'adonna de bonne heure à des études de philologie comparée. Depuis 1835, il se consacra à l'étude des hiéroglyphes égyptiens en Italie, en Angleterre et en Egypte, où il passa quatre ans. Les travaux de M. Lepsius traitent spécialement de l'Egypte; son splendide ouvrage in-folio en 10 volumes qui jouit d'une réputation universelle, a été publié aux frais du roi de Prusse.

L'architecte Abadie est décédé subitement le 2 août dernier, à Chatou près Paris, à l'âge de 72 ans.

M. Abadie a élevé un grand nombre de monuments, parmi lesquels nous citerons : l'église Saint-Martial et l'hôtel de ville d'Angoulême (sa ville natale), l'église de Valeyrac, une église et la chapelle de l'hospice à Périgueux, etc., enfin l'église du Sacré-Cœur qu'il fut chargé de construire à la suite

d'un concours où son projet fut choisi parmi les 78 projets exposés.

M. Abadie avait remplacé en 1873, Viollet-le-Duc comme architecte diocésain de Paris.

CONCOURS.

France. — Plus de 80 architectes ont pris part à la première épreuve du concours pour le Palais des Beaux-Arts de Lille. Le jury, réuni le 28 juillet dernier, a choisi, pour la seconde épreuve, les projets de :

MM. BÉRARD ET DELMAS, de Paris.	
PAULIN,	id.
BONNIER ET CHANCEL,	id.
BRÉASSON,	id.
LAFILLÉE ET CORNIL LACOSTE,	id.

L'exposition des projets, qu'un groupe de membres de la Société Centrale d'Architecture de Belgique a visitée le 2 août, est des plus intéressantes; si la plupart des façades pèchent par le manque d'originalité, beaucoup de plans, en revanche, présentent des dispositions bien trouvées et des agencements très étudiés. Le choix du jury est à l'abri de toute critique, mais nous regrettons que le nombre restreint des primes ne lui ait pas permis d'en décerner une au projet n° 69, dont le plan avait grande allure.

Parmi les projets primés, celui de MM. Bérard et Delmas réunit tous les suffrages; la façade, d'une originalité incontestable, est étudiée avec un goût exquis, et l'on ne peut que souhaiter de voir bientôt ce monument faire face à la Préfecture de Lille.

Allemagne. — L'Allemagne est peut-être le pays de l'Europe où les concours artistiques ont le plus de succès. C'est ainsi que pas moins de 700 architectes ont pris part au concours institué pour la construction d'un Muséum d'histoire naturelle à Hambourg. Cinq prix de 5,000 marks chacun ont été décernés. L'auteur couronné dans la seconde épreuve recevra 27,000 marks.

Italie. — Le second concours pour le monument à Victor-Emmanuel, à ériger à Rome, a eu lieu à deux épreuves. A la première épreuve, les trois projets de MM. Sacconi, Manfredi et Smith ont été primés et leurs auteurs chargés de faire une maquette pour la deuxième épreuve; de plus le jury a décerné des médailles d'argent à 30 architectes et 8 sculpteurs. Au jugement définitif M. Sacconi a été choisi pour exécuter le monument.

Angleterre. — Un important concours à deux épreuves vient d'être jugé à Londres: il avait pour objet l'érection des nouveaux *Ministères de la Marine et de la Guerre*, avec résidence pour le chef de l'amirauté et bureaux pour 1,400 fonctionnaires et employés.

Le concours de la première épreuve a réuni 128 projets, parmi lesquels 9 ont été désignés pour prendre part à la deuxième épreuve. Après un long examen des trois meilleurs projets, le jury a décerné le 4^e prix à MM. Leeming, architectes à Halifax (Yorkshire) qui sont chargés de l'exécution.

Les façades du projet de MM. Leeming, traitées en style que les Anglais appellent *Palladian*, sorte de classico-renaissance, sont monumentales, largement traitées, et offrent une silhouette très mouvementée grâce à de nombreux dômes, clochets, etc., et une tour haute de 85 mètres; elles donneront sur Whitehall et sur Saint-James's Park et seront construites en pierre de Portland.

FAITS DIVERS.

France. — Un travail artistique d'une grande importance va être commencé très prochainement aux musées du Louvre. On va décorer dans toute son étendue l'immense cage du grand escalier par où on accède aujourd'hui dans les salles du premier étage. En même temps qu'on exécutera les peintures murales, on remplacera les marches en ciment de cet escalier monumental par des marches en marbre.

L'ensemble de ces travaux occasionnera une dépense d'environ quatre millions et demi. L'échafaudage seul, qu'on est en train de construire coûtera plus de 30,000 francs.

Fouilles de Carthage. — Le 4 mai dernier MM. Salomon Reinach et Ernest Babelon, chargés d'une mission scientifique en Tunisie, ont commencé des fouilles archéologiques sur l'emplacement de Carthage.

Conformément aux instructions de l'Institut, la mission a surtout été préoccupée de déterminer, au moyen de quelques tranchées profondes, les niveaux moyens du sol romain et du sol punique. L'immense accumulation de débris et de pierres qui forme les couches supérieures du sol de Carthage y rend les travaux longs et difficiles. A cinq mètres de profondeur, dans une tranchée entre les ports et la citadelle, on a rencontré une série de puits, de citernes, de substructions datant sans doute de l'époque punique et réparés ou transformés plus tard par les Romains.